

**09/11 ans**

**ÉTÉ 2022**

Dernière  
mise à jour  
le : 04/02/22

**BATZ SUR MER  
LOIRE ATLANTIQUE (44)**

**« DETENTE ET SENSATIONS EN BORD DE MER »**

**100 154 001**



VACANCES POUR TOUS  
21 RUE SAINT FARGEAU  
CS 72021  
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS  
IA : CAHM-010 / DDCS : 440101004



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1<sup>er</sup> jour entre 10h00 et 11h30 et seront repris le dernier jour entre 14h00 et 15h30 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

## TRANSPORT

En train depuis Le Mans, Angers et Nantes jusqu'à Le Croisic. La gare du Croisic est située à 900 mètres du centre de vacances "Marceau". (Prise en charge des bagages en voiture et arrivée à pied au centre)

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : déjeuner

**Dernier repas inclus** : déjeuner

## SITE

### ► Situation géographique :

Situé sur la presqu'île de Guérande, entre océan et salines, à **900 m environ du port du Croisic** et du bourg de Batz sur Mer. Il est construit sur un **domaine de trois hectares**, ombragé de pins maritimes et de chênes verts. Il se situe en front de mer avec accès direct au littoral qui alterne côtes rocheuses sauvages et plages de sable.

### ► Cadre de vie :

**Le manoir** : construit en 1865, entièrement réhabilité pour répondre aux besoins actuels.

**Au RDC** : l'accueil, les cuisines, le restaurant, au **1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage** : les salles d'activités.

**Le bâtiment hébergement** : intégré à l'architecture locale, il s'élève sur 2 niveaux et comprend **23 chambres de 4 à 7 lits (et 2 chambres de 2 lits pour les personnes à mobilité réduite)**.

Toutes les chambres sont équipées **d'un lavabo, d'une douche et d'un WC** et de **4 placards de rangement**. Une **salle bibliothèque - TV - Vidéo - ludothèque** est également à votre disposition au RDC.

► **Effectif du groupe** : 15 participants (*capacité du centre : 115 participants, selon protocole sanitaire actuel*)

## ACTIVITES

*A la demande des enfants et en fonction de la météo, certaines activités peuvent être modifiées.*

Viens profiter d'un large choix d'activités dans un centre situé face à l'Océan

En demi-journée, divers ateliers te seront proposés selon ton envie du jour :

**Activités manuelles:** découverte des nœuds marins et création d'objets à l'aide de matériaux issus de la mer (coquillage, sable, bois d'échouage...).

**Jeux de plage :** cerfs-volants, sculptures sur sable, pêche à pied sur la plage le long de la Côte d'Amour.

**Initiation cirque :** jonglage, équilibre, diabolos, bâtons du diable.

**Jeux de société et jeux collectifs :** ping-pong, football, volley, basket, mini-golf, chasse au trésor, cerf-volant,....

Tu profiteras aussi dans l'ambiance de groupe ;

D'une après-midi d'**escalarbre (\*)** : séance aventure en pleine nature pour tester ton agilité dans un parcours acrobatique... Sensations garanties !

*(\*) parcours acrobatique qui combine le grimper et le déplacement d'arbre en arbre en suivant un parcours sécurisé (avec prises d'escalade, cordes, plates-formes, etc.).*

D'une après-midi à **Océarium du Croisic** : plus de 1000 espèces marines présentées, des animations tel le fameux repas des manchots, il fait partie des plus grands aquariums privés français.

**Autres activités :**

**Baignades, grands jeux et veillées à thème** te seront également proposés.

**Découverte des ports de pêche et de plaisance du Croisic**, à 900 m du centre, et des marais salants.

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Équipe d'encadrement :

**Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte agréées par le ministère de l'Éducation nationale.**

**Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFD.**

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie pré établies.

### ► Alimentation :

**Respect des coutumes alimentaires :** Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances sans aucune discrimination d'ordre social, culturel... En cas d'interdiction de consommer un aliment, nous opterons dans la mesure du possible pour le remplacement de cet aliment par d'autres,. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

**Allergies alimentaires :** Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

[OnDonneDesNouvelles.com](http://OnDonneDesNouvelles.com) est partenaire de Vacances pour Tous. Les familles pourront lire les résumés des journées et consulter les galeries photos.

Simple d'utilisation, cet outil ne demande pas de connaissances informatiques particulières.

Le code d'accès vous est communiqué dans votre espace client.

## ► Le téléphone :

Le numéro du centre est le **02.40.23.92.17**, nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous pourrions difficilement vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

Pour envoyer un mail au centre : [vpt-batz-marceau@laligue.org](mailto:vpt-batz-marceau@laligue.org)

## ► Utilisation du téléphone mobile :

Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont hautement déconseillés : l'expérience des années écoulées nous a conduits à constater qu'ils avaient un effet nuisible sur la bonne intégration des enfants au sein du groupe, mais également dans la dynamique de la vie collective. C'est pour palier à ces constats que l'équipe pédagogique définira des règles d'utilisation.

**ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...**

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour. Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, montre ...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

### ► Lavage du linge :

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine **uniquement pour les séjours de plus de 7 jours**. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

### ► Argent de poche :

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 20 € nous semble raisonnable.

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du convoyage avec la fiche sanitaire, dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera porté le montant.

### ► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, tablettes, appareil photo, etc ...). Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

### ► Santé :

Durant le séjour, un assistant sanitaire, membre de l'équipe aura la mission confiée par la Direction de la Jeunesse et des sports d'appliquer les premiers soins et le cas échéant, de faire suivre un traitement médical.

En cas de traitement médical, il sera de la responsabilité des parents de confier à l'assistant sanitaire le jour du départ **une copie de l'ordonnance et la quantité nécessaire de médicaments jusqu'à la fin du traitement**.

Attention : L'assistant sanitaire ne pourra administrer de médicament sans prescription médicale.

**IMPORTANT**

Par la nature de certains séjours, **il est primordial d'informer au préalable Vacances pour Tous de tout traitement lourd ou pathologie grave, nous permettant ainsi de travailler avec l'équipe d'encadrement et d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.**

Nous insistons donc sur l'importance de remplir la fiche sanitaire avec soin et précision et de ne pas omettre tout détail nous permettant la compréhension de l'état de santé de votre enfant (traitement en cours, vaccinations, dates de rappels, allergies éventuelles, antécédents psychologiques...).

Par ailleurs, en signant cette fiche sanitaire, le responsable légal autorisera les équipes médicales à intervenir afin de soigner votre enfant pendant son séjour.

Durant tout le séjour, les participants sont couverts par notre assurance en cas de maladie grave ou d'accident.

**Attention :** les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipad, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Documents à remettre le jour du départ :

Toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

- Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)
- Photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- Photocopie carte identité ou passeport
- Copie de l'ordonnance et les médicaments si traitement.
- Autorisation pour le droit à l'image complétée et signée
- Attestation d'aptitude à la pratique d'activités nautiques et aquatiques
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant
- ... toute information qui serait importante de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

### Adresse du centre et situation géographique



**Centre de Vacances « Marceau »  
6, route de Saint-Nudec  
44740 BATZ SUR MER**

### Venir en voiture

Prendre l'autoroute A11 « l'Océane » jusqu'à Nantes puis la voie rapide jusqu'à Guérande (fin de la voie rapide). Traverser Batz sur mer en direction du Croisic. Le centre est situé juste avant le panneau d'entrée de ville du Croisic sur la gauche. **Carte Michelin N°63**

### Venir en train / transports en commun

T.G.V Atlantique de Paris au Croisic 3h00 (la gare se situe à 900 m du centre de vacances Marceau).

**Bon séjour avec Vacances pour tous !**



# AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e : .....

Représentant/e légal de l'enfant : .....

Demeurant : .....

.....

Inscrit/e sur le séjour : .....

Du ..... au .....

**> autorise**      **> n'autorise pas**      (*rayez la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à .....

Signature du représentant légal

Le .....

**À retourner au plus tard 15 jours avant la date de début des séjours aux adresses suivantes :**

**Séjours au Centre de Vacances «Marceau» - 06 Rue de St Nudec - 44470 BATZ SUR MER**

**Mail du centre : [vpt-batz-marceau@laligue.org](mailto:vpt-batz-marceau@laligue.org) et mail du siège : [colos-france@laligue.org](mailto:colos-france@laligue.org)**



# Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article  
R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

**À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour**



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs,  
la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

### Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

## LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e) .....

Titulaire du diplôme .....

N° .....

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

**A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :**

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées  avec brassières  sans brassière de sécurité

## EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres 
  - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
  - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres 
  - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

**Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :**

Nom et prénom : ..... Qualification : .....

Établissement d'appartenance : .....

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif : .....

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :